

### **Question orale de M. Cools : Construction d'un parking de 750 places rue de Stalle.**

**M. Cools** signale que le Ministre régional du Budget a annoncé l'engagement d'un montant d'un million d'euros pour la construction en 2022 d'un parking de 750 places rue de Stalle. Les moyens budgétaires seront probablement activés par l'Agence Bruxelles-Stationnement via les 15 % rétrocédés à la Région par la commune.

Le Collège a-t-il été consulté sur ce projet ? M. Cools rappelle à cet égard qu'un projet antérieur, visant à l'installation d'un parking de 1134 places, avait recueilli un avis négatif de la commune en 2017. Les objections émises par le Collège et la commission de concertation en 2017 seront-elles prises en considération ?

Ces objections portaient sur les points suivants : le gabarit excessif du bâtiment envisagé, la gestion hydraulique du projet, qui requiert le maintien à ciel ouvert du Geleytsbeek le long de la Promenade Verte, ainsi que la gratuité nécessaire du parking.

En effet, si ce parking, dont l'accès est libre, devient payant, ses usagers actuels, parmi lesquels figurent les étudiants de l'Espace Formation PME et de son pendant néerlandophone ainsi que des fonctionnaires communaux et d'autres navetteurs, renonceront à y stationner leur véhicule pour prendre le tram 4.

M. Cools insiste également sur le phasage des travaux. Des contacts ont-ils été établis avec les centres de formation précités pour gérer l'inaccessibilité du parking durant les travaux ? La Région n'a quant à elle pas pris la peine de solliciter l'avis de ces deux écoles lorsqu'elle avait élaboré son projet de parking de 1134 places.

M. Cools souhaiterait donc que le Collège fasse le point sur l'état d'avancement du projet de parking de 750 places annoncé par le Ministre du gouvernement régional.

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que l'avis de la commission de concertation évoqué par M. Cools préconisait la création d'un parking de 600 places couvertes et 163 places non-couvertes. Le projet actuel de 750 places coïncide donc assez bien avec les recommandations de la commission de concertation. Cette dernière prévoyait aussi l'installation d'une « infrastructure modulable pouvant répondre à une hypothétique demande de stationnement de 1000 places ».

Selon cette commission, il convenait de remettre à ciel ouvert le ruisseau du Geleytsbeek dans le secteur de la Promenade Verte.

Dans un courrier envoyé à l'administration communale en novembre 2017, la Région précisait que la question de la tarification n'était pas encore fixée, la proposition étant a priori la gratuité dans un premier temps, suivie par l'instauration d'un tarif mensuel de 50 €.

M. l'Echevin Wyngaard remarque que le parking du Ceria, soumis à un régime analogue (gratuit pour le moment mais payant à l'avenir) ne rencontre pas un franc succès.

Le courrier envoyé par la Région en novembre 2017 mentionnait les informations suivantes :

« Bruxelles-Environnement étudie actuellement les possibilités de remise à ciel ouvert du ruisseau Geleytsbeek sur ce tronçon. Un espace de 9 mètres a été prévu entre le bâtiment et la grille du terminus de la STIB pour la Promenade Verte. Celui-ci pourrait être entièrement repensé afin de permettre le cheminement cyclopiéton sur une largeur de 4 mètres. Il resterait par ailleurs 5 mètres pour le passage du Geleytsbeek, dans le cadre d'une remise à ciel ouvert le cas échéant. Vu que 630 mètres en amont, la largeur du ruisseau est de 3,5 mètres, ces 5 mètres devraient convenir ».

Par conséquent, ce projet ne devrait pas entraver la remise à ciel ouvert du Geleytsbeek. Mais de toute façon, une fois que la demande de permis d'urbanisme aura été introduite, chacun aura l'opportunité de formuler ses remarques dans le cadre de l'enquête publique.

Le Collège est favorable à l'installation d'un parking de dissuasion à l'entrée du territoire régional afin d'y réduire le trafic de transit et n'a pas manqué de le souligner lors de réunions informelles avec les instances régionales. Un tel parking serait en effet de nature à inciter les automobilistes à renoncer à leur véhicule au profit du tram 4 et ce changement de paradigme dans le mode de transport serait particulièrement opportun dans le cadre du déménagement des services communaux sur le site Fabricom. Les discussions actuelles avec la Région évoquent d'ailleurs l'éventualité d'une gestion communale d'un étage de ce parking.

Le Collège sera très attentif à la tarification, qui doit être attractive pour promouvoir le changement modal.

**M. Cools** insiste sur la prudence dont il faut faire preuve en matière de tarification.

Il évoque à cet égard une réunion antérieure au cabinet du Ministre Pascal Smet, au cours de laquelle celui-ci prônait le choix funeste d'une tarification dégressive en fonction de la distance parcourue, fondée en

l'occurrence sur des tarifs élevés en cas de déplacement des usagers au centre-ville et des tarifs modiques en cas de déplacement de ceux-ci à proximité du parking.

Il faut évidemment éviter le stationnement intempestif de personnes qui, à l'occasion de leurs vacances, laisseraient leur véhicule dans ce parking durant une quinzaine de jours mais il faut privilégier l'option de la gratuité pour assurer l'efficacité du dispositif envisagé.